

Image not found or type unknown



Préjudice écologique : sa progression

Actualité législative publié le **18/05/2013**, vu **2324 fois**, Auteur : [Grégory ROULAND - 06 89 49 07 92](#)

Le 16 mai 2013, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi RETAILLEAU. Cette dernière a pour objectif d'inscrire le préjudice écologique dans le Code civil en y créant un article 1386-19 à la responsabilité relative aux atteintes à l'environnement. La garde des Sceaux a indiqué qu'elle présenterait un projet de loi sur le sujet pour la fin de l'année, fondé sur les travaux du groupe de travail interministériel présidé par le professeur JEGOUZO attendus pour le 15 septembre. Ce projet devrait s'appuyer sur cette proposition de loi. Affaire à suivre